

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE  
LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-BARNABE  
DU VENDREDI 18 NOVEMBRE 2022 à 20 heures 00**

**Etaient présents** : M. LE FRANC, Mme BOUTIER, M. JOUAN, Mme PHILIPPE, M. MAHEO, M. BOISDRON, Mme BUZULIER, M. HAMON, Mme GOOSSAERT, M. DONNIO, Mme LE GALLO, M. JEGLOT, Mme GAUTHIER, M. BRIAND, Mme RIBEIRO.

Ouverture de la séance à 20 heures 05.

Le procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2022 est approuvé.

**1-INTERVENTION DE MONSIEUR PLEVEN DU CABINET EFG RELATIF A  
L'ANALYSE DE LA DETTE**

Le conseil valide la proposition du Cabinet EFG à hauteur de 15.048,00 € HT pour l'année 2022-2023 pour la réalisation d'une restructuration de la dette et d'une prospective financière à 2026.

**2-DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE POUR 2022**

Le Conseil autorise les modifications suivantes :

FONCTIONNEMENT							
DEPENSE				RECETTE			
CHAPITRE	ARTICLE	INTITULE	MONTANT	CHAPITRE	ARTICLE	INTITULE	MONTANT
011	60612	Energie Electricité	+ 5 000	70	7083	Location diverses	+800
	60633	Fournitures de voirie	+ 4 200	73	7381	Taxe additionnelle aux droit de mutation	+11 900
	615228	Autres bâtiments	+ 3 500	042	722	Immobilisation corporelle	+18 000
012	6218	Autre personnel extérieur	+ 4 000				
	6411	Rémunération personnel titulaire	+13 000				
	6413	Rémunération personnel non titulaire	+ 9 000				
68	6815	Dotation aux provisions pour risque	5000				
	6817	Dotation aux provisions pour dépréciation	10 000				
65	6558	Autres contributions obligatoires	-15 000				
022	022	Dépenses imprévues	-6 102				
023	023	Virement à la section investissement	-1 898				
TOTAL			30 700	TOTAL			30 700
INVESTISSEMENT							
DEPENSE				RECETTE			
CHAPITRE	ARTICLE	INTITULE	MONTANT	CHAPITRE	ARTICLE	INTITULE	MONTANT
10	10226	Immobilisation corporelle	+6 201	021	021	Virement de la section de fonctionnement	-1 898
16	1641	Emprunt	+6 000				
204	2041582	Subvention d'équipement versée	-80 099				
21	2158	Autres installation, matériel technique	+38 000				
	2183	Matériel de bureau et informatique	+10 000				
2313	040	Construction	+13 000				
2315	040	Installation matériel et outillage	+4 000				
2188	040	Autres immobilisations corporelles	+1 000				
TOTAL			-1898	TOTAL			-1 898

### **3-RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION PARTICULIERE DE MISE A DISPOSITION D'UN CONSEILLER EN PREVENTION MUTUALISE PAR LE CDG 22**

Le Conseil autorise le maire à signer le renouvellement de convention avec le CDG22 à hauteur de 1 140€ relative à l'intervention d'un conseiller en prévention mutualisé pour les missions de mise en conformité des espaces de stockage de produits, de sensibilisation des agents aux risques chimiques et au port des EPI et la mise en œuvre du plan d'actions issu du Document Unique.

### **4-CREATION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A COMPTER DU 01/01/2023**

Le conseil valide la création à compter du 01/01/2023 d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires pour les services : entretien des bâtiments-garderie-cantine-ALSH et par conséquent la modification du tableau des effectifs.

### **5- CONTRAT ASSOCIATION ECOLE PRIVEE : VERSEMENT ANNEE 2021-2022**

Le conseil fixe la participation financière de la Commune pour l'année 2021-2022 en fonction du coût moyen communal d'un enfant de l'école publique en 2021, soit 19 707,40 ; ce montant sera déduit de 6 505,50 € correspondant au trop versé de l'année 2020-2021.

<b>INFORMATIONS DIVERSES</b>
------------------------------

- Mairie : aménagement des postes de travail dans le cadre du fonctionnement de l'agence postale. Ces travaux sont financés en partie par la CDDPT et le FIP.
- Compte rendu visite de la CAF et de la PMI du vendredi 4 novembre dernier.
- Repas et vœux des élus et du personnel le vendredi 2 décembre. Rdv à 18h30 à la mairie.
- Mois du doc : film diffusé le 25/11/2022 à 20h30 à la salle Strerenn : Gueules Bleues Guerlédan.
- Arbre de Noël des écoles : le jeudi 15 décembre à 15h15 à la salle Sterenn : spectacle « Le costume du père Noël » présenté par l'association LéZarts vivants.

Clôture de la séance : 22 heures 25.

Vu pour être affiché à la porte de la Mairie le 25 novembre 2022.  
A Saint-Barnabé, le 24 novembre 2022.

Le Secrétaire de séance,  
M. Thomas MAHEO

Le Maire,  
Georges LE FRANC